



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

FAISANT CONNAÎTRE L'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE AU PROJET DE TRANSFORMATION DE LA LIGNE 1 DE TVR EN TRAMWAY FER STANDARD ET SES PROLONGEMENTS VERS LA PRESQU'ILE ET FLEURY SUR ORNE.

Il sera procédé à une enquête publique sur le projet de transformation de la ligne 1 de TVR en tramway fer standard et ses prolongements vers la Presqu'île et Fleury-sur-Orne,

du lundi 5 septembre 2016, 9h, au vendredi 7 octobre 2016, 17h.

Par arrêté n° A-16-47 en date du 25 juillet 2016, le Président de la Communauté d'Agglomération Caen la mer a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur le projet de transformation de la ligne 1 de TVR en tramway fer standard et ses prolongements vers la Presqu'île et Fleury-sur-Orne.

1. Commission d'enquête

Le 21 juin 2016, le Tribunal Administratif de Caen a désigné la commission d'enquête suivante :

Président :

- Monsieur Pierre MICHEL Ingénieur conseil à la retraite ;

Membres titulaires :

- Monsieur Patrick OPEZZO, Directeur du Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de la Manche à la retraite,
- Monsieur Alain BOUGRAT, Responsable de production à la retraite,

Membre suppléant :

- Monsieur Denis PREVEL, attaché de préfecture à la retraite.

En cas d'empêchement de Monsieur Pierre MICHEL, la présidence de la commission sera assurée par Monsieur Patrick OPEZZO.

En cas d'empêchement de l'un des membres titulaires, celui-ci sera remplacé par le membre suppléant.

2. Le dossier d'enquête

Le dossier d'enquête publique est constitué des pièces suivantes :

- Guide de lecture
- Pièce A : Objet de l'enquête publique
- Pièce B : Étude d'impact sur l'environnement, ses annexes, son résumé non Technique et son additif
- Pièce C : Évaluation économique et sociale
- Pièce D : Bilan de la concertation
- Pièce E : Avis de l'Autorité environnementale
- Pièce F : Mémoire en réponse à l'avis de l'Autorité environnementale

En complément du dossier d'enquête publique et afin d'en faciliter la compréhension, les documents suivants sont mis à disposition du public :

- Traitement des stations Lux-Victor Lépine et Guynemer ;
- Aménagement du terminus de la ligne T3.

Les pièces du dossier d'enquête publique seront consultables durant cette période à l'accueil du siège de la Communauté d'agglomération Caen la mer aux horaires habituels d'ouverture des bureaux soit :

- du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30

Ces mêmes pièces seront également consultables par le public dans les mairies de Caen, Cormelles-le-Royal, Epron, Fleury-sur-Orne, Hérouville Saint-Clair et Iffs ainsi que dans les quatre pôles de vie situés sur la commune de Caen, pendant toute la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture au public de ces lieux à l'exception des jours fériés et éventuels ponts.

Il sera aussi possible de consulter ces pièces sur le site <http://www.tramway2019.com>. Un renvoi vers ce site sera mentionné sur les sites internet des communes citées précédemment.

En application de l'article R123-9, toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Direction Projet Tramway de la Communauté d'Agglomération de Caen la mer, dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête publique. Les coordonnées sont les suivantes :

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CAEN LA MER

Direction Projet Tramway

16 rue Rosa Parks CS 15094

14050 Caen Cedex 4

Téléphone : 02.31.25.45.92

Mail : tramway2019@agglo-caen.fr

3. Lieux et dates de l'enquête

L'enquête publique se déroulera du 5 septembre 2016, 9h, au 7 octobre 2016, 17h, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Le Président ou un membre de la commission d'enquête sera à la disposition du public dans les lieux suivants, aux jours et heures précisés ci-dessous :

Le lundi 5 septembre 2016, à l'Hôtel d'agglomération de Caen la mer, de 9h à 12h ;
Le mercredi 7 septembre 2016, à la mairie d'Hérouville Saint-Clair de 14h30 à 17h30 ;
Le vendredi 9 septembre 2016, à la mairie de Ifs, de 9h à 12h ;
Le lundi 12 septembre 2016, à l'Hôtel de ville de Caen, de 15h à 18h ;
Le mercredi 14 septembre 2016, à la mairie d'Epron, de 9h à 12h ;
Le vendredi 16 septembre 2016, à la mairie de Fleury-sur-Orne, de 14h à 17h ;
Le mardi 20 septembre 2016, à la mairie de Cormelles-le-Royal, de 9h à 12h ;
Le vendredi 23 septembre 2016, au Pôle de vie des quartiers Nord Est, de 9h à 12h ;
Le lundi 26 septembre 2016, au Pôle de vie des quartiers Nord Ouest, de 15h à 18h ;
Le samedi 1^{er} octobre 2016, au Pôle de vie des quartiers Rive Droite, de 9h à 12h ;
Le mardi 4 octobre 2016, au Pôle de vie des quartiers Centre et Sud Ouest, de 9h à 12h ;
Le vendredi 7 octobre 2016, à l'Hôtel d'agglomération de Caen la mer, de 14h à 17h.

4. Les observations

Des registres seront ouverts au siège de la Communauté d'Agglomération de Caen la mer et dans chacun des lieux cités ci-dessus.

Les observations du public pourront, soit être consignées sur ces registres à feuillets non mobiles cotés et paraphés par le Président de la commission d'enquête, soit transmises, pendant la durée de l'enquête, sur papier libre à l'attention de Monsieur le Président de la commission d'enquête, à l'adresse précisée ci-dessous, pour être annexées au(x) registre(s) d'enquête :

Monsieur le Président de la commission d'enquête

DIRECTION PROJET TRAMWAY

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CAEN LA MER

Direction Projet Tramway

16 rue Rosa Parks CS 15094

14050 Caen Cedex 4

5. Suite de l'enquête publique

A l'issue de l'enquête publique, la commission d'enquête établira un rapport qui relatera le déroulement de l'enquête et examinera les propositions recueillies. La commission d'enquête consignera dans un document séparé ses conclusions motivées, en précisant si elles sont favorables ou non au projet.

La commission d'enquête transmettra au Président de la Communauté d'Agglomération Caen la mer, dans un délai d'un mois maximum, à compter de la date de clôture de l'enquête, le dossier d'enquête accompagné du rapport de la commission et de ses conclusions motivées.

Les copies du rapport et des conclusions de la commission d'enquête seront déposés au siège de la Communauté d'Agglomération Caen la mer et dans les mairies de Caen, Cormelles-le-Royal, Epron, Fleury-sur-Orne, Hérouville Saint-Clair et Iles ainsi que dans les quatre pôles de vie situés sur la commune de Caen, pour y être tenues sans délais à la disposition du public pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête publique.

La copie du rapport et des conclusions de la commission d'enquête seront également consultables sur le site www.tramway2019.com durant un an.

Par ailleurs, en application des dispositions prévues au titre 1^{er} de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 consolidée en 2011 relative à la liberté d'accès aux documents administratifs, toute personne pourra obtenir communication du rapport et des conclusions de la commission d'enquête auprès de la Communauté d'Agglomération Caen la mer, 16 rue Rosa Parks CS 15094 14050 Caen Cedex 4.

Eventuellement modifié pour tenir compte des résultats de l'enquête publique, le projet de transformation de la ligne 1 de TVR en tramway fer standard et ses prolongements vers la Presqu'île et Fleury-sur-Orne sera ensuite soumis à l'approbation de Caen la mer.